

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGUIDEL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs André GUILLAUME, Maire, Valérie HELARY, Bernard HELARY, Catherine HANOT, Céline FELIN, Fabrice ROLLAND, Katell ROBIN, Marjolaine BLOUIN, Mélina BOURSE, Michel LE VOGUER, Mickaël LE CHEVANCE, Virginie LACHIVER

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Jean Didier SAINT-JALMES, Jean-François PRIGENT, Béatrice HILLION,

A DONNE POUVOIR : Monsieur Jean Didier SAINT-JALMES à Madame Marjolaine BLOUIN

Secrétaire de séance : Fabrice ROLLAND

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres votants :	13
Nombre de membres absents :	3
Nombre de membres exclus :	0

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2020
 - 2) Désignation des représentants de la commune pour siéger au sein de la CSS Launay Lantic
 - 3) Désignation des délégués des commissions de Leff Armor communauté
 - 4) Leff Armor Communauté - Présentation des rapports d'activités et comptes administratifs 2019
 - 5) Chenil Service : Contrat de prestations de services
 - 6) Transport Scolaire – Tarif Année 2020-2021
 - 7) SDE : Travaux Eclairage Public (Rénovation de la commande A Bourg)
 - 8) SDE : Viabilisation téléphonique, Desserte BT – Parcelle B 1320 Rue de la Grève St Marc
 - 9) Garage : Devis
 - 10) Mairie : DEVIS
 - 11) Délibération autorisant le maire à conclure la convention ACTÉS avec le Préfet
 - 12) Questions diverses
-

Le Maire propose, avant de commencer de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Sécurisation du Bourg → Devis Marquage
- Illumination Noël → Devis

Les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité.

20-10-01 / Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2020

Monsieur Le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2020 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du 22 juillet 2020.

20-10-02 / Désignation des représentants de la commune pour siéger au sein de la CSS Launay Lantic

Monsieur Le Maire donne connaissance d'un courrier de Monsieur Le Préfet lui demandant de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la Commission de Suivi de Site (CSS) pour la déchèterie exploitée par le SMITOM DE LAUNAY LANTIC.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

NOMME Monsieur André GUILLAUME, délégué titulaire et Monsieur Bernard HÉLARY, délégué suppléant.

20-10-03 / Désignation des délégués des commissions de Leff Armor communauté

Monsieur Le Maire propose de désigner les délégués et les suppléants des commissions de la Communauté de Communes Leff Armor Communauté.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

DÉSIGNE les membres suivants pour représenter la commune dans les commissions de la Communauté de Communes Leff Armor Communauté :

COMMISSIONS	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Environnement	Jean-François PRIGENT	Bernard HELARY
Développement économique et emploi	Mélina BOURSE	Katell ROBIN
Enfance-jeunesse-animations/petite enfance	Marjolaine BLOUIN	Virginie LACHIVER
Développement culturel	Céline FELIN	Catherine HANOT
Développement sportif	Jean-Didier SAINT-JALMES	Céline FELIN
Urbanisme/habitat	Bernard HELARY	Valérie HELARY
Coopération décentralisée	Michel LE VOGUER	Jean-François PRIGENT
Mobilités	Fabrice ROLLAND	Mickaël LE CHEVANCE
Patrimoine-projets communautaires-très haut débit	Mickaël LE CHEVANCE	Mélina BOURSE
Insertion par l'activité économique	Katell ROBIN	Catherine HANOT
CLECT	André GUILLAUME	Valérie HELARY
CIID (Impôts directs)	Valérie HELARY	André GUILLAUME

**20-10-04 / Leff Armor Communauté - Présentation des rapports d'activités
et comptes administratifs 2019**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Monsieur Le Maire présente donc à l'assemblée le rapport d'activité 2019, qu'il a reçu de Leff Armor Communauté, ainsi que la présentation synthétique du compte administratif 2019. Ces rapports ont été validés en Conseil communautaire le 16 juin 2020.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de Leff Armor Communauté, ainsi que de la présentation synthétique du compte administratif 2019.

20-10-05 / Chenil Service : Contrat de prestations de services

Monsieur Le Maire informe les membres présents que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la société Chenil Service arrive à échéance le 31 décembre 2020. Afin de répondre aux obligations réglementaires (loi 99-5 du 6 janvier 1999 – Code Rural) relatives à la divagation des animaux errants, blessés ou agressifs, il convient de renouveler le contrat avec la Société Chenil Service.

Les prestations de service avec la formule « jours et heures ouvrables » sont assurées du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 (en dehors des jours fériés). La rémunération due par la collectivité s'élève à 723.53 € / an H.T.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2021. Il est reconductible trois fois par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans (fin le 31/12/2024).

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

DÉCIDE de renouveler le contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la Société Chenil Service.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de fourrière animale pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2021, reconductible trois fois par tacite reconduction, sans que la durée totale ne dépasse 4 ans.

20-10-06 / Transport Scolaire – Tarif Année 2020-2021

Monsieur Le Maire propose de fixer les tarifs de transport scolaire vers les écoles de Lanvillon et de Lantic pour l'année scolaire 2020/2021.

Il rappelle que, l'encaissement de la participation des familles d'élèves transportés est à la charge de la commune. Il rappelle également que depuis le 1^{er} septembre 2017, c'est la région qui a repris la compétence transport.

Depuis la rentrée 2020-2021, une tarification scolaire harmonisée pour les 4 départements bretons a été mise en place.

Pour les élèves ouvrant droit à subvention (âgés de 3 ans et +), la participation des familles est plafonnée au montant fixé chaque année par la région :

- celui-ci est de 120 € par élève

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) De fixer le prix de transport scolaire à 120 € pour la durée de l'année scolaire 2020/2021
- 2) Pour les deux premiers enfants d'une famille empruntant quotidiennement le service :

- 1 ^{er} trimestre :	50.00 €
- 2 ^{ème} trimestre :	35.00 €
- 3 ^{ème} trimestre :	35.00 €
- 3) Pour le 3^{ème} enfant et pour les élèves justifiant d'une absence égale ou supérieure à 10 semaines pour raisons médicales, abandon de scolarité, changement de domicile :

- 1 ^{er} trimestre :	25.00 €
- 2 ^{ème} trimestre :	12.50 €
- 3 ^{ème} trimestre :	12.50 €
- 4) D'accorder la gratuité à partir du 4^{ème} enfant.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs du transport scolaire comme présenté ci-dessus.

20-10-07 / SDE : Travaux Eclairage Public (Rénovation de la commande A Bourg)

Monsieur Le Maire présente le devis établi par le Syndicat Départemental d'Energie concernant la rénovation de la commande A du Bourg. Les travaux sont estimés à 1 632.96 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 952.56€. Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'éclairage public présenté ci-dessus,

DECIDE d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires au compte 2041582, pour le versement de la subvention d'équipement de 952.56€ au SDE.

20-10-08 / SDE : Viabilisation téléphonique, Desserte BT – Parcelle B 1320 Rue de la Grève St Marc

Monsieur Le Maire présente les devis établis par le Syndicat Départemental d'Energie concernant la viabilisation téléphonique et la desserte base tension rue de la Grève Saint-Marc. Les travaux sont estimés à 6 698.54 € TTC (1 683.54€ viabilisation téléphonique et 5 015€ desserte base tension).

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

APPROUVE le projet de viabilisation téléphonique et de desserte base tension présenté ci-dessus,

DECIDE d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires au compte 2041582, pour le versement de la subvention d'équipement de 6 698.54€ au SDE.

20-10-09 / Garage : Devis

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis concernant le changement de porte au garage ainsi que la rénovation du bardage.

Il propose de retenir les entreprises suivantes :

- AFI pour la porte d'un montant de 3 941.28€ TTC
- L'entreprise Clément RENÉ pour le bardage d'un montant de 9 941.88€ TTC

Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

VALIDE les devis présentés ci-dessus.

20-10-10 / Mairie : DEVIS

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis reçu de l'entreprise de menuiserie de Mr André LE GALLOU concernant les portes du placard du secrétariat de mairie qui avait déjà fait l'objet d'un devis et propose de rajouter le même placard dans le bureau du maire.

Le montant du devis s'élève à 4 539€ TTC.

Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

VALIDE le devis présenté ci-dessus.

20-10-11 / Sécurisation du Bourg : DEVIS

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de marquage horizontal en renouvelant 4 passages piétons et 1 STOP sur la RD51 dans la traversée du bourg.

L'ADAC nous a proposé deux entreprises Marquages de l'Ouest et BSM. Elles ont jusqu'au 20 octobre pour nous faire une proposition de devis. A ce jour, nous avons reçu 1 offre de BSN.

Monsieur Le Maire propose donc que le conseil valide la demande pour des travaux de marquage et propose que l'entreprise choisie soit celle dont l'offre est la moins-disante.

Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

VALIDE la demande pour effectuer les travaux de marquage horizontal

DECIDE de choisir l'entreprise la moins-disante.

20-10-12 / Illumination : DEVIS

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents devis de l'entreprise BNC SPECTACLES BLP concernant les illuminations de Noël dans la commune.

Monsieur Le Maire propose de faire réparer les illuminations de la commune et d'investir dans un plafond lumineux. Le montant total s'élèverait à 3 512.17€ TTC (dont 646.38€ TTC pour le plafond lumineux).

Oui l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

VALIDE les devis présentés ci-dessus.

20-10-13 / Délibération autorisant le maire/président à conclure la convention ACTES avec le Préfet

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L4141-1;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur Le maire présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission. Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires

DONNE son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;

AUTORISE le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

DESIGNE Mme Jessica DEMAIS en qualité de responsable de la télétransmission.

20-07-07 / Questions Diverses

Le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal qu'en raison de la situation sanitaire le repas des aînés est annulé. A la place des colis seront distribués courant décembre aux habitants de 68 ans et plus. L'arbre de Noël est également annulé. Cette année, les enfants de 0 à 6 ans recevront un bon cadeau et des chocolats offerts par le comité des fêtes et les enfants de 7 à 11 ans recevront un bon pour se rendre au parc d'accrobranche de Lantic.

Le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que suite à l'épisode pluvieux du weekend dernier, la commune prendra en charge la pose et le coût d'une buse supplémentaire chez Mme BROCHARD (Rue Hâtée) et refera le pont chez Mr LALLES.

La séance est levée à 21 h 13.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

☆☆☆